



# BIEN VIVRE MON RELOGEMENT

Mon  
déménagement



Mes questions



# Sommaire

Le relogement : pour qui ? .....	3
Qui fait quoi ? .....	3
Les 5 étapes du relogement .....	4
Je prépare mon déménagement .....	6
Leurs parcours de relogement .....	8
Je fais du tri dans mes papiers administratifs .....	12
La location-réaccession en bref .....	14
Comment cela fonctionne ? .....	15
Locataire ou copropriétaire soyez vigilants aux arnaques .....	16
Vos questions les plus fréquentes .....	18
Vos contacts utiles .....	20

**Intégrer le parcours relogement c'est l'opportunité de construire un nouveau projet de vie, sur-mesure, pour moi et ma famille. Je le construis selon mes besoins et envies, en étant accompagnée tout au long de la démarche par une équipe dont c'est le métier.**



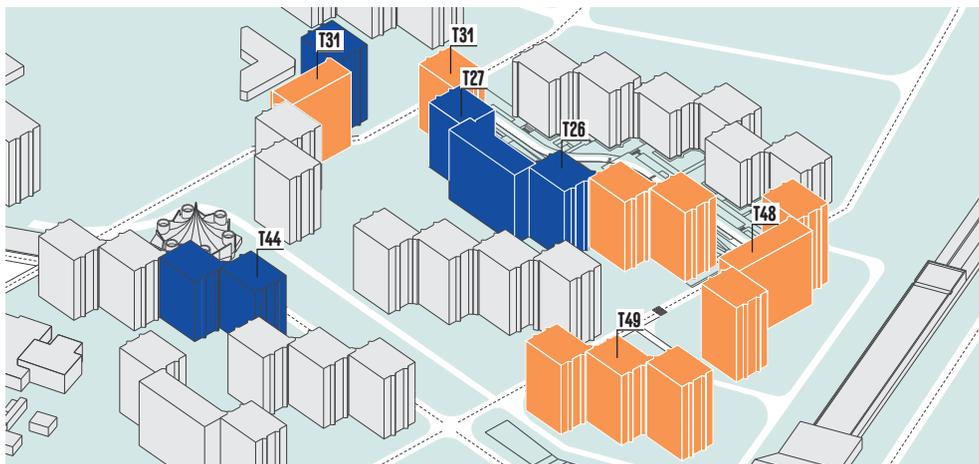
# Le relogement : pour qui ?

## Je suis concerné si j'habite dans un immeuble voué à la démolition :

- > 1-3 square Surcouf (Cambacérés 26)
- > 2-4-6-8-10 rue Lavoisier (Lavoisier 48)
- > 15 square Surcouf (Surcouf 27)
- > 4-6 rue Vlamincq (Vlaminck 31)
- > 1-3-5 rue Lavoisier (Ney 49)

## J'habite à une autre adresse dans Grigny 2, je suis locataire ou propriétaire occupant :

- > Si le logement que j'habite est vendu à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), j'ai le droit de rester dans mon logement actuel et je deviendrai locataire de l'EPFIF.
- > Si mon logement est inadapté (sur-occupation, situation de handicap, etc.) : **je contacte le service hygiène de la Ville au 01 69 02 53 62.**



# Qui fait quoi ?

## EPFIF

Pilote la démarche de relogement pour les occupants des immeubles voués à la démolition de Grigny 2.

## GIP HIS

Équipe en charge d'accompagner les locataires de l'EPFIF dans leur parcours de relogement.

## COOPEXIA

Interlocuteur privilégié des locataires de l'EPFIF pour toutes les questions de gestion liées à la location de votre logement actuel.

## MAIRIE

Informe et oriente les habitants sur le relogement, la demande de logement et la salubrité de l'habitat.

# Les 5 étapes du relogement

## 1

Le logement que j'habite a été racheté par l'EPFIF et je suis devenu temporairement locataire de l'EPFIF



## 2

Une travailleuse social de l'équipe de relogement prend contact avec moi pour définir mon projet



### Quel type de logement ?

Logement social (sauf cas particulier).

### Où ?

À Grigny, en Essonne, en Île-de-France... ou toute autre destination, selon mes besoins : proche de mon lieu de travail, ou de ma famille par exemple.

### Le logement

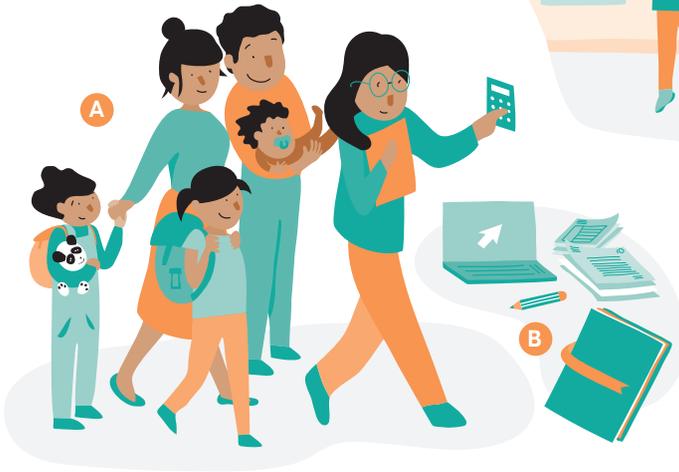
proposé correspond à la taille de ma famille et à mes possibilités financières. Si un ou deux membres de la famille souhaitent avoir leur propre logement, l'équipe relogement étudiera leur demande de décohabitation.

### Attention, pour ne pas bloquer mon projet de relogement je dois être à jour de mes loyers.

Si j'ai une dette de loyer, je dois conclure un échéancier de remboursement avec mon gestionnaire Coopexia.

# 3

## L'équipe relogement me propose un logement social



**A. Je visite le logement** avec la chargée de relogement.

- > J'ai **5 jours pour donner une réponse** sur la proposition. En cas de refus, je dois le justifier.
- > Au-delà du second refus, je perds mon droit au relogement.

**B. Je constitue mon dossier** avec l'équipe relogement pour sa présentation en commission d'attribution auprès du bailleur social.

- > C'est cette commission qui décide de m'attribuer le logement.



**C. Je signe mon nouveau bail**, et réalise un état des lieux d'entrée de mon nouveau logement.

- > L'équipe relogement peut m'accompagner dans les démarches, et si besoin m'aider à :
  - donner le préavis de mon logement actuel ;
  - gérer mes contrats d'énergie de mon ancien et nouveau logement ;
  - ouvrir une police d'assurance habitation pour mon nouveau logement et résilier celle de l'ancien logement.

# 4

## J'organise mon déménagement



Si je le souhaite, l'EPPFIF met à disposition gratuitement une équipe de **déménageurs professionnels**. Mes frais éventuels liés aux transferts de mes abonnements (téléphone, internet, TV, assurances, etc.) sont pris en charge par un forfait de 90€.

# 5

## J'habite dans mon nouveau logement



Au besoin, et sur demande, je peux bénéficier d'un **accompagnement social post-relogement par l'équipe relogement**. Plusieurs mois après mon relogement je suis recontacté pour répondre à une enquête de satisfaction.

# Je prépare mon déménagement

1



## Les démarches à faire AVANT mon déménagement :

- Je souscris une assurance habitation pour mon nouveau logement :**
  - > Elle est obligatoire. L'attestation me sera demandée à la remise des clés de mon nouveau logement. Je la transmets ensuite chaque année à mon bailleur.
- J'ouvre les contrats d'énergie dans mon nouveau logement :**
  - > Je contacte mon fournisseur d'énergie avant la date du déménagement pour ouvrir mes abonnements d'énergie.
- L'équipe relogement me fait signer le préavis de mon logement actuel. J'organise avec Coopexia mon état des lieux de sortie.**
- Je pense bien à résilier ou transférer mes contrats liés à mon ancien logement (électricité, assurance, téléphone, internet, TV, abonnements divers, etc.)**
  - > L'équipe relogement peut m'accompagner dans toutes ces démarches.

2



## J'effectue mon changement d'adresse pour :

- Mes papiers d'identité :**
  - > À la Mairie pour les ressortissants français.
  - > À la Préfecture pour les ressortissants étrangers.
- Ma carte grise et mon permis de conduire :** à la Préfecture
- Les listes électorales :** en Mairie
- Ma déclaration de revenus :** auprès de mon centre d'impôt





3

### Je préviens de mon changement d'adresse :

- Mon employeur
- La CAF
- La CPAM
- France Travail (anciennement Pôle Emploi)
- Mes caisses de retraite principale et complémentaires
- Ma banque
- Les services de la ville (vie scolaire, service d'aide à la personne, etc.)
- Les établissements scolaires de mes enfants
- Mes assureurs (habitation, véhicule, scolaire, accident de la vie, etc.)
- Mon centre des impôts
- Mes médecins et accompagnants sociaux



4

### Que faire des meubles ou de l'électroménager que je ne souhaite pas conserver ?

- > Vous pouvez vous adresser à une association ou une ressourcerie locale pour les recycler.
- > Vous pouvez déposer vos encombrants à la déchèterie :

#### **Déchèterie SIREDOM**

41 avenue Paul Langevin,  
Ris-Orangis - Tél. 01 69 74 23 50

#### • Du 01/04 au 14/10 :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h
- dimanche et jours fériés de 9h à 12h

#### • Du 15/10 au 31/03 :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h
- dimanche et jours fériés de 9h à 12h

• **Attention** : fermée le mercredi

- > La collecte des encombrants est effectuée le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois.
- > Les déménageurs peuvent emmener à la décharge les meubles dont vous souhaiteriez vous débarrasser.

# Leurs parcours de relogement



**Yarovil,  
Thi Det  
et Glamour**

**Ris-Orangis (91)**

**Superficie de  
l'appartement : 56 m<sup>2</sup>**

**Nombre de pièces : 3**

« Avec ma compagne, nous sommes encore sous les cartons. Notre emménagement est récent.

Nous avons deux chambres, dont une pour notre fille majeure qui vit avec nous, un grand salon et un balcon filant.

L'EPFIF nous avait proposé un premier appartement à Athis-Mons, mais il était loin des commerces, en étage trop élevé pour mes genoux, et vraiment petit pour nous.

Le chargé de relogement a bien compris nos besoins et nous a proposé ce nouvel appartement. Il est ensoleillé, au troisième étage, entouré de verdure, et assez grand pour pouvoir accueillir toute ma famille à déjeuner.

Il nous a plu tout de suite !

J'étais impatient d'emménager ! J'ai transporté les premiers cartons dès la signature du bail. Ensuite, les déménageurs sont venus prendre nos dernières affaires. Ils sont arrivés à 8h, et à 13h, tout était fini.

Maintenant, je dois trouver le temps pour poser les papiers peints ! »



**« Il ne faut pas avoir peur de donner ses critères au chargé de relogement, il fera le maximum pour y coller. »**



## Boniface

**Grigny (91)**

**Superficie de l'appartement : 78 m<sup>2</sup>**

**Nombre de pièces : 4**

« Avec notre relogement, nous avons tout gagné : espace, confort, sécurité. Pourvu qu'on le garde cet appartement, il est exceptionnel : neuf, grand, calme et nous avons une gardienne !

L'ancien appartement était déplaisant pour mes enfants, ils ne s'y sentaient pas en sécurité. Ils font des études : ma

filles vient de réussir le concours d'avocat et ce n'est pas facile lorsque l'on grandit à Grigny. Mon fils lui, est actuellement en stage. Mes deux enfants dormaient dans le salon, maintenant ils ont chacun leur chambre.

C'est le chargé de relogement qui nous a amené à bon port : il nous a suivi et soutenu jusqu'à la signature du bail.

Le processus a été génial humainement : à chaque moment il a été là et il nous encourageait. Il appelait même les enfants car il manquait des papiers, ce qui nous empêchait de déposer le dossier. Il les a conseillés en leur expliquant : « il faut faire telle démarche, demander à telle personne pour ce papier. »



**« Ce sur quoi je veux insister, c'est de conseiller aux personnes relogées de prendre soin de leur nouvel environnement. C'est aussi à nous locataires de nous prendre en main pour ne pas laisser notre résidence se dégrader ! »**





## Niomoussa, Ibrahim et Mariétou

**Ris-Orangis (91)**

**Superficie de  
l'appartement : 80 m<sup>2</sup>**

**Nombre de pièces : 4**

« À Grigny 2, j'habitais avec ma femme et mes trois enfants dans un 2 pièces. Quand les enfants partaient jouer en bas, je devais systématiquement être sur le balcon pour les surveiller. J'étais angoissé.

Pour leur avenir, je voulais un appartement plus grand avec un cadre

de vie calme. Ici, ils ont chacun leur propre chambre, et des parcs tout autour. Je ne m'inquiète plus quand ils descendent jouer en bas de l'immeuble ou dans le jardin public à côté.

Ils peuvent aussi aller à l'école à pied et profiter des activités comme la piscine, le cinéma.

On a même un parc d'attraction !

Concernant l'appartement, il est beaucoup plus grand qu'avant. Nous avons désormais trois chambres, un salon et deux balcons. J'ai tout repeint pour que l'on se sente chez nous. »



# Mariama

Massy (91)

Superficie de  
l'appartement : 54 m<sup>2</sup>

Nombre de pièces : 3

« En 2017, j'ai déménagé de Bordeaux à Grigny. Avec mes parents, mes frères et mes sœurs, on vivait à 8 dans un appartement de 76 m<sup>2</sup>. Le salon était coupé en deux pour accueillir ma chambre que je partageais avec ma fille de 2 ans. Ce n'était pas pratique quand on recevait et je devais demander à mes frères d'aller dans leur chambre quand je voulais me coucher.

Maintenant j'habite avec ma fille dans un 3 pièces à Massy. L'appartement est très calme et le bâtiment est sécurisé.

Ici, le quartier est très vivant. Il y a plein de commerces, des centres d'animation, un cinéma, une médiathèque. Le marché est à moins d'1 minute de chez moi et la station RER à moins de 10 minutes à pied, c'est très agréable.



**« J'ai envie de dire aux personnes de ne pas avoir peur de quitter leur zone de confort. C'est en allant ailleurs que l'on découvre autre chose. »**

L'ambiance et le mode de vie se rapprochent plus de Bordeaux, là où j'ai grandi.

Le relogement a été très rapide, l'EPFIF ne m'a pas fait attendre.

J'ai signé le bail avec le chargé de relogement, cela s'est très bien passé, l'accompagnement était super. »

# Je fais du tri dans mes papiers administratifs

Combien de temps dois-je conserver mes documents ?



## Le logement

	À garder :	
Quittances de loyer	durée de la location + 3 ans	<input type="checkbox"/>
États des lieux		<input type="checkbox"/>
Contrats de location		<input type="checkbox"/>
Titres de propriété	à vie	<input type="checkbox"/>
PV d'assemblée générale de copropriété	5 ans	<input type="checkbox"/>
Preuves de paiement des charges de copropriété	5 ans	<input type="checkbox"/>
Factures d'eau, d'électricité et de gaz	5 ans	<input type="checkbox"/>
Factures de téléphone (fixe ou mobile), et d'internet	1 an	<input type="checkbox"/>
Factures de petits travaux	2 ans	<input type="checkbox"/>



## Les assurances

	À garder :	
Contrats, avis d'échéance, courriers de résiliation	durée du contrat + 2 ans	<input type="checkbox"/>



## La banque

	À garder :	
Relevés de comptes	5 ans	<input type="checkbox"/>
Contrats de prêt (immobilier et consommation)	durée du contrat + 2 ans	<input type="checkbox"/>



## La famille

	À garder :	
Acte d'état civil	à vie	<input type="checkbox"/>
Jugements de divorce	à vie	<input type="checkbox"/>
Contrats de mariage / PACS	à vie	<input type="checkbox"/>
Livret de famille	à vie	<input type="checkbox"/>



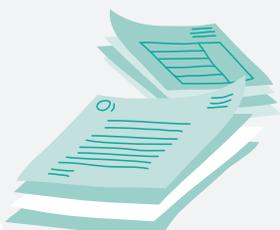
## Les revenus travail, retraite, chômage

	À garder :	
Déclarations et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	<input type="checkbox"/>
Impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière)	3 ans	<input type="checkbox"/>
Bulletins de salaire	à vie	<input type="checkbox"/>
Contrats et certificats de travail	à vie	<input type="checkbox"/>
Bulletins de paiement de la pension de retraite	à vie	<input type="checkbox"/>
Carte d'invalidité d'un enfant	à vie	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de versement d'allocation chômage	à vie	<input type="checkbox"/>



## La santé

	À garder :	
Relevés de remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	<input type="checkbox"/>
Factures d'hôpital	4 ans	<input type="checkbox"/>
Carnet de santé ou de vaccination	à vie	<input type="checkbox"/>
Dossiers médicaux	à vie	<input type="checkbox"/>



# La location-réaccession en bref

## Pourquoi faire ?

Pour permettre aux propriétaires occupants des immeubles démolis ou transformés en logements sociaux de rester à Grigny 2 en tant que propriétaire, s'ils le souhaitent.

## Comment ?

En louant puis en rachetant un logement appartenant à l'EPFIF, sous certaines conditions.

## Je peux candidater à la location-réaccession si :

- > je suis propriétaire occupant d'un immeuble transformé ;
- > j'ai toujours été à jour de mes charges de copropriété ;
- > j'ai des ressources en-dessous des plafonds dits «PSLA» ;
- > j'ai les ressources nécessaires pour financer le projet.

Mon dossier financier sera étudié par l'ADIL, l'Agence départementale d'information sur le logement, association publique indépendante et partenaire de l'ORCOD-IN. Elle seule peut réaliser cette analyse de ma capacité financière à réaccéder.

## Où sont situés les logements dans lesquels je peux ré-acquérir ?

L'EPFIF propose les logements dans les copropriétés de Grigny 2 qui sont susceptibles d'élaborer, de voter et de financer leurs travaux de patrimoine le plus rapidement :

- > **Aux Tuileries** : Lauriston 11 ; Joséphine Baker 12 ; Victor 13 ; Masséna 15
- > **Aux Sablons** : Lacs 21 ; Renoir 33 ; Sablons 42 ; Rodin 47.

Choisir ces résidences, c'est la garantie d'une location-réaccession sécurisante pour l'occupant comme pour la copropriété, dans un logement et un immeuble qui seront réhabilités.

Vous pouvez également acheter un logement directement dans ces copropriétés auprès de copropriétaires privés par vos propres moyens.



# Comment cela fonctionne?

Le principe : le logement occupé actuellement par le propriétaire est vendu à l'EPFIF. Celui-ci loue temporairement un appartement dans une autre copropriété, tout en commençant à l'acheter progressivement. Il en devient pleinement propriétaire dans un second temps, une fois les travaux de rénovation de la copropriété votés en AG et payés par l'EPFIF.



1

**Si je suis éligible, je monte mon dossier de candidature avec l'EPFIF.** Il est examiné par l'ADIL qui détermine mes capacités financières.



2

**Les candidatures sont ensuite validées** par une commission partenariale qui regroupe la ville de Grigny, l'agglomération Grand Paris Sud, l'État et l'EPFIF.



4

**Mon dossier est accepté. Je reçois une proposition de logement adaptée à mes besoins et à mes capacités, dans une autre copropriété de Grigny 2, moins fragile\*. Je le visite.**



3

**Si le logement me convient, je déménage après avoir signé avec l'EPFIF la vente de mon ancien logement et un contrat de location-récession.** Ce contrat fixe le prix de rachat du nouveau logement au terme de la phase locative. Ce prix est fixe, il ne sera pas révisé à la hausse après les travaux dans la copropriété.



5

**Pendant la phase locative, je paye à l'EPFIF un loyer réduit, les charges locatives et une « part acquisitive » fixe** qui est économisée pour l'acquisition du logement.



6

L'EPFIF, en tant que propriétaire, **participe au vote des travaux de réhabilitation** de l'immeuble en assemblée générale, et **paye les appels de fonds nécessaires** à ces travaux.

**À partir du vote des travaux par l'assemblée générale de la copropriété et leur financement, et dans un délai maximum de 8 ans, je deviens propriétaire du logement que j'occupe déjà.** Je paye le prix fixé dans le contrat de location-récession, en tenant compte de la « part acquisitive » mise de côté pendant la phase locative.



7

\* Si, au moment de ma candidature, l'EPFIF ne dispose pas d'un logement qui correspond à mes besoins, ma candidature est placée sur liste d'attente.

# Locataire ou copropriétaire soyez vigilant

Vous allez devenir locataire de l'EPPFIF ou vous l'êtes depuis peu ?  
Méfiez-vous des personnes qui vous réclament de l'argent.  
Toute la démarche de relogement est gratuite.

## 3 RÈGLES POUR TOUS LES PAIEMENTS AVEC LES LOCATAIRES DE L'EPPFIF



### 1

### JAMAIS DE PAIEMENT À VOTRE DOMICILE



**Aucun représentant ou prestataire** de l'ORCOD-IN (travailleur social, technicien) n'a le droit de vous demander des paiements directement à votre domicile.



**Coopexia reste votre interlocuteur unique** pour toute transaction financière.



Tout paiement se déroule **dans les bureaux de Coopexia** (paiement du loyer).

## MENTS PFIF !

**3** LES PAIEMENTS ONT TOUJOURS LIEU DANS LES LOCAUX DE COOPEXIA



**2** COOPEXIA EST VOTRE SEUL INTERLOCUTEUR



Enfin, chaque personne qui agit pour le compte de l'EPFIF a une accréditation pour le faire. N'hésitez pas à la demander à votre interlocuteur !



Si vous êtes locataire de l'EPFIF :  **votre ancien propriétaire ne peut pas vous demander de l'argent**, sauf s'il reste une dette de loyer datant d'AVANT le rachat de l'appartement par l'EPFIF.



**En cas de doute : Coopexia, l'EPFIF ou la Maison du projet peuvent vous renseigner !**

Retrouvez tous les horaires et contacts en dernière page du guide.

# Vos questions les plus fréquentes

## Mon logement vient d'être vendu à l'EPFIF. Dans combien de temps serai-je relogé ?

- > Les logements sont proposés au fur et à mesure de leur disponibilité. Vous recevrez un bon de visite dès que votre candidature aura été retenue sur un logement correspondant à votre projet de relogement.

## J'ai des retards de loyer, mon relogement va-t-il être bloqué ?

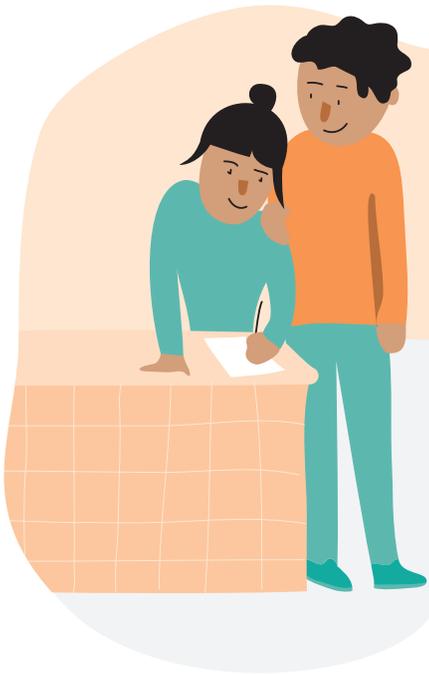
- > Non, si vous trouvez une solution avec Coopexia pour solder votre dette (échéancier de paiement). Attention, votre relogement n'efface pas vos dettes de loyer ou de charges.
- > En revanche, si votre dette de loyer reste sans solution, elle bloquera votre relogement.

## Je souhaite avoir une chambre en plus pour pouvoir accueillir occasionnellement ma famille. Est-ce possible ?

- > Non. Les critères d'attribution d'un logement social prennent en compte uniquement les personnes qui habitent en permanence et réellement mon logement.

## J'ai des frais de transfert de mes divers abonnements. Sont-ils pris en charge ?

- > Oui, l'EPFIF prend en charge de manière forfaitaire vos frais à hauteur de 90€.



## Comment se passe mon déménagement ?

- > Si je le souhaite, l'EPFIF peut mettre à ma disposition une équipe de déménageurs.
- > L'entreprise de déménagement vient une première fois à mon domicile évaluer les moyens nécessaires pour mon déménagement, puis les cartons sont livrés à mon domicile. Le jour J, les déménageurs se chargent de tout.
- > Le déménagement est entièrement pris en charge par l'EPFIF. Je n'ai rien à régler.

## Qui fait les cartons ? Moi ou le déménageur ?

- > Le déménageur vous livrera les cartons quelques jours avant votre déménagement. Si le jour du déménagement, vous n'avez pas pu terminer vos cartons, le déménageur pourra vous aider. Cependant, il faudra le prévenir avant, pour qu'il s'organise en conséquence le jour du déménagement.

## Lors de mon déménagement, des objets ont été endommagés. Que dois-je faire ?

- > Si je m'en aperçois immédiatement, je le signale sur la « lettre de voiture » qui m'est remise le jour même du déménagement. Si je m'en aperçois dans les jours qui suivent le déménagement, je dois envoyer un courrier en LRAR (lettre recommandée avec accusé de réception) à l'entreprise de déménagement, en détaillant les dommages subis lors du déménagement.



# Vos contacts utiles



## SUR LE RELOGEMENT

### GIP HIS : équipe relogement

- lundi après-midi : 13h30 à 18h (à la Maison du projet, sur rendez-vous)
  - mercredi après-midi : 13h30 à 18h (à la Maison du projet, sans rendez-vous)
  - vendredi matin : 9h à 12h (à la Maison du projet, sur rendez-vous)
- Tél. 01 69 49 46 08

### EPFIF

Tél. 01 69 52 51 11  
E-mail : orcod-grigny2@epfif.fr

### COOPEXIA : gestionnaire des logements rachetés par l'EPFIF

2 allée Eugène Mouchot  
91 130 Ris-Orangis  
Tél. 01 69 25 46 22

- du lundi au jeudi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
- le vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

### En savoir plus sur la location-récession ?

Contactez l'EPFIF

### Rendez-vous aux permanences dédiées

Les vendredis, tous les 15 jours, de 9h à 12h30  
À la Maison du projet  
1bis avenue des Sablons

## SUR LE QUARTIER

### CCAS

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h à la Maison du projet

### Maison Départementale des Solidarités (MDS) :

83 route de Grigny  
91 130 Ris-Orangis  
Tél. 01 69 02 77 50

### CAF

1-3 impasse Alexis Trinquet  
91 000 Évry  
Tél. 3230

### MAISON DU PROJET GRIGNY 2

1bis avenue des Sablons  
Tél. 01 69 49 46 08

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- mardi : 13h30 à 18h

## À SAVOIR

### Pour tous les locataires EPFIF

Un guide du locataire est à disposition, demandez-le à Coopexia ou à la Maison du projet.

### Pour les copropriétaires

Le guide existe également, demandez-le à votre conseil syndical ou à la Maison du projet.

Retrouvez toutes les informations sur [Grigny2.fr](http://Grigny2.fr)

UNIS POUR UN HABITAT DIGNE

